

Catégorie A + Mouvement annuel sur les postes comptables C2 et C3 (Année 2020)

La campagne annuelle du mouvement 2020 sur les postes comptables de catégorie C2 et C3 a été lancée le 30 janvier 2020 avec la sortie de la note de service. Pour rappel, l'année dernière, la note de service avait été publiée le 5 novembre 2018. Cette campagne vise à pourvoir les vacances ouvertes du 1er janvier au 31 décembre 2020. Les candidats sur des postes « au choix » soit 22 % des postes proposés doivent postuler directement auprès des directions locales concernées. Pour ce faire, ils doivent fournir un CV, une lettre de motivation et les 3 derniers Comptes Rendus d'Évaluation Professionnelle (CREP).

Sont exclus du présent mouvement les cadres retenus pour être affectés dans le mouvement d'initiative local (MIL) soit 49. Ils seront affectés à la date de vacance du poste et au plus tôt le 1^{er} mars 2020.

La publication du projet est prévue le 24 mars 2020 au matin

La CAPN de promotion aux grades d'Idiv CN et Idiv HC est prévue le 26 mars 2020.

La publication définitive est prévue début avril 2020 pour une prise de fonction, qui sauf exception, devrait avoir lieu à partir du 1er mai 2020

Ce mouvement comptable C2/C3 comme le mouvement C1 illustre les nouvelles modalités de gestion des ressources humaines. Le maître mot est la déconcentration des actes de gestion : le Directeur local a tous les pouvoirs. Ceci résulte de l'application du décret sur les lignes directrices de gestion qui acte dans la même logique la suppression des CAP de mutation en 2020 et de promotion en 2021.

Ceux qui n'auront rien obtenu, ni dans le MIL, ni dans le mouvement national, pourront postuler sur des postes offerts au choix dans le cadre d'appels à candidature postérieurs au mouvement national. Cette 2ème vague sera lancée à partir du 2ème trimestre 2020 sur initiative de la Direction générale après recensement auprès des directions locales.

F.O.-DGFiP sera vigilant sur la départementalisation qui, dans la volonté d'un recrutement principalement au choix, tant pour les MIL que pour les vacances initiales, balaye les règles de gestion classiques (hors quotas par grade, sans tenir compte de l'ancienneté ou des priorités de repositionnement). Ainsi, pour 355 postes comptables C2 et C3 à ce mouvement, seules les 1007 vacances potentielles susceptibles d'être libérées en cours de mouvement et les 37 postes absorbants suite à fusion sont éligibles aux règles de gestion classiques. Si les directeurs locaux le décident, des postes seront au choix ultérieurement : les 817 postes C2 et postes C3 non intégrés dans TAMPICO. Au registre des évolutions, nous noterons aussi que les AFiPA ne peuvent plus postuler sur des postes C2 et des modalités d'accès aux C2, C3 pour les IDiv CN et HC dites simplifiés mais avec une contrainte de temps supplémentaire.

La note de campagne reprend à la virgule près les éléments exposés dans les fiches des derniers groupes de travail des 24 octobre et 4 décembre 2019.

Suite à ces groupes de travail, FO avait réagi par une communication sur son site national. Malgré ces attaques, **F.O.-DGFiP** continuera à défendre vos dossiers auprès du bureau RH1B.

Il est donc primordial que vous adressiez copie de vos demandes à contact@fo-dgfip.fr